

PLUI - Communauté de Communes de la Région d'Audruicq



Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire
de la Région d'Audruicq du 18 Septembre 2025

Nicole CHEVALIER
Présidente de la Communauté de
Communes de la Région d'Audruicq



Le patrimoine par commune



SAS URBYCOM - Aménagement & Urbanisme
CS 60 200 Flers-en-Escrebieux
59 503 Douai Cedex
Tel. 03.62.07.80.00
Fax. 03.62.07.80.01
Mail. contact@urbycom.fr

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA RÉGION D'AUDRUICQ

Maison Rurale
66 place du Général de Gaulle
BP4 – 62370 AUDRUICQ
Tel : 03.21.00.83.83
Fax : 03.21.00.83.84



**Communauté de Communes
de la Région d'Audruicq**

Guide de lecture

Le patrimoine par commune

- Audruicq
- Guemps
- Muncq-Nieurlet
- Nortkerque
- Nouvelle-Eglise
- Offekerque
- Oye-plage
- Polincove
- Recques-sur-Hem
- Ruminghem
- St-Folquin
- St-Omer-Capelle
- Ste-Marie-Kerque
- Vieille-Eglise
- Zutkerque

Synthèse des enjeux locaux

Patrimoine religieux et commémoratif

Présente un patrimoine lié aux religions : chapelle, calvaire, église, niche murale, monument aux morts, oratoire, vierge, cimetière, ...

Patrimoine architectural

Présente un patrimoine bâti marquant l'identité du territoire : maison, ferme, sècherie, moulin, écluse, pont, mur d'enceinte, château, blockhaus, usine, tour, château d'eau...

Patrimoine naturel

Présente un patrimoine naturel caractéristique de la commune : fleuve et cours d'eau, watergang, boisement, alignement d'arbres, arbre isolé, haie, bosquet, mer, plage, prairie humide, ripisylve, ...

Verrues et coupures du paysage

Présente des éléments fragmentant ou dévalorisant le paysage communal : antenne, voie ferrée, autoroute, complexe agricole, poste électrique, ligne électrique, usine, opération urbaine non intégrée, caravanning sauvage...

Enjeux

Présente les enjeux liés à la présence des éléments patrimoniaux présentés

(**PR** = Patrimoine religieux / **PA** = Patrimoine architectural / **PN** = Patrimoine naturel / **C&V** = Coupures et verrues)

***Ce diagnostic recense les éléments valorisants du territoire, tous ne sont pas assortis de protection règlementaire (identification au zonage et au règlement).**

Patrimoine religieux



Eglise St-Martin

Oratoire ND des Ardents

Monument aux morts

Vierge

Calvaire

Patrimoine architectural



Château - Mairie

Ruines derrière la mairie

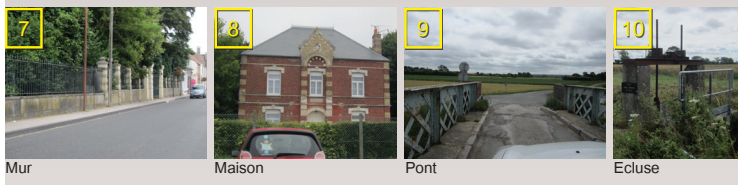
Pont derrière la mairie



Maison et son mur

Maison et son mur

Maison et son mur



Mur

Maison

Pont

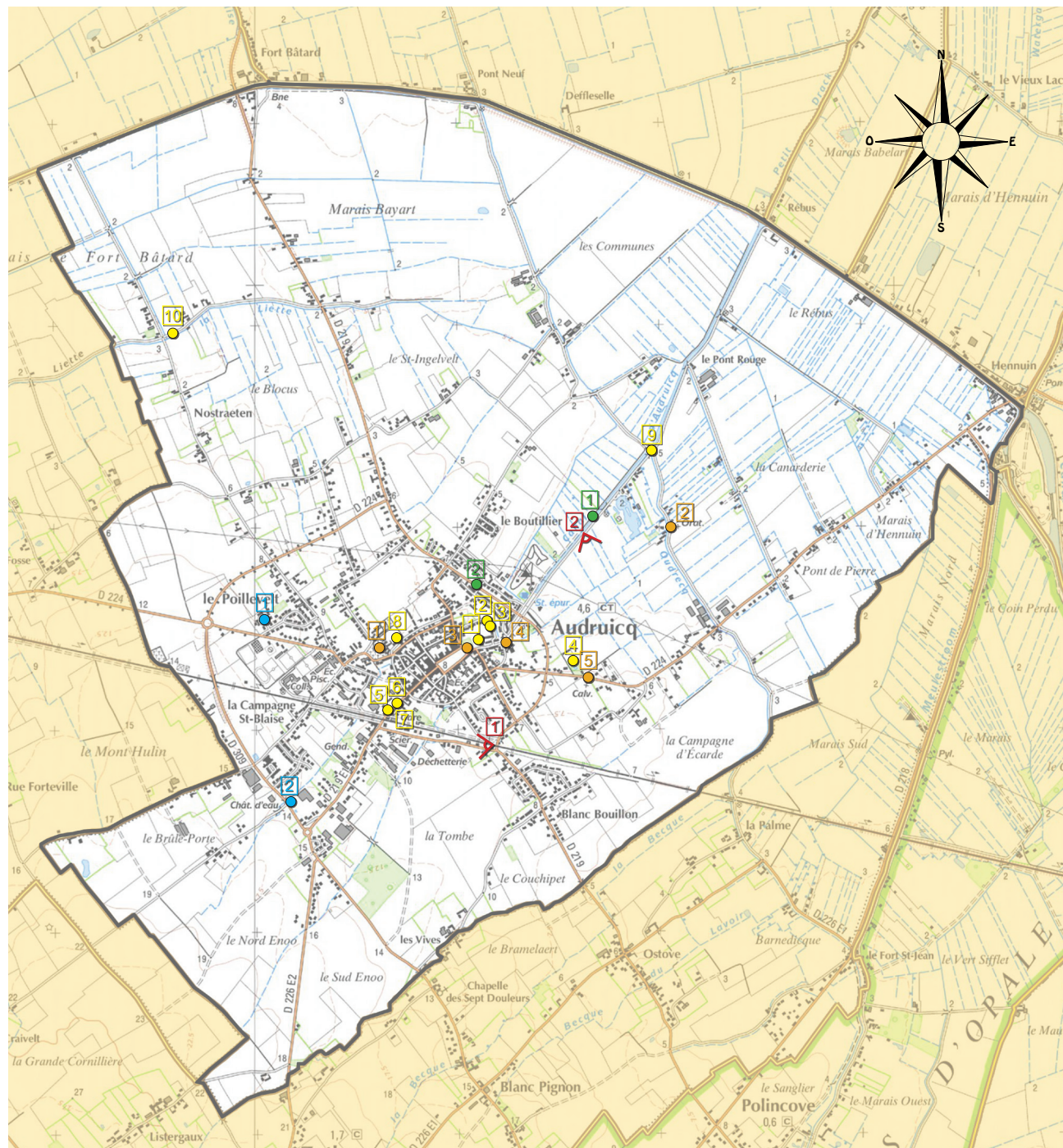
Ecluse

Patrimoine naturel



Watergang

Alignement d'arbres



Verrues et coupures du paysage

1



Voie ferrée

2



Ligne électrique

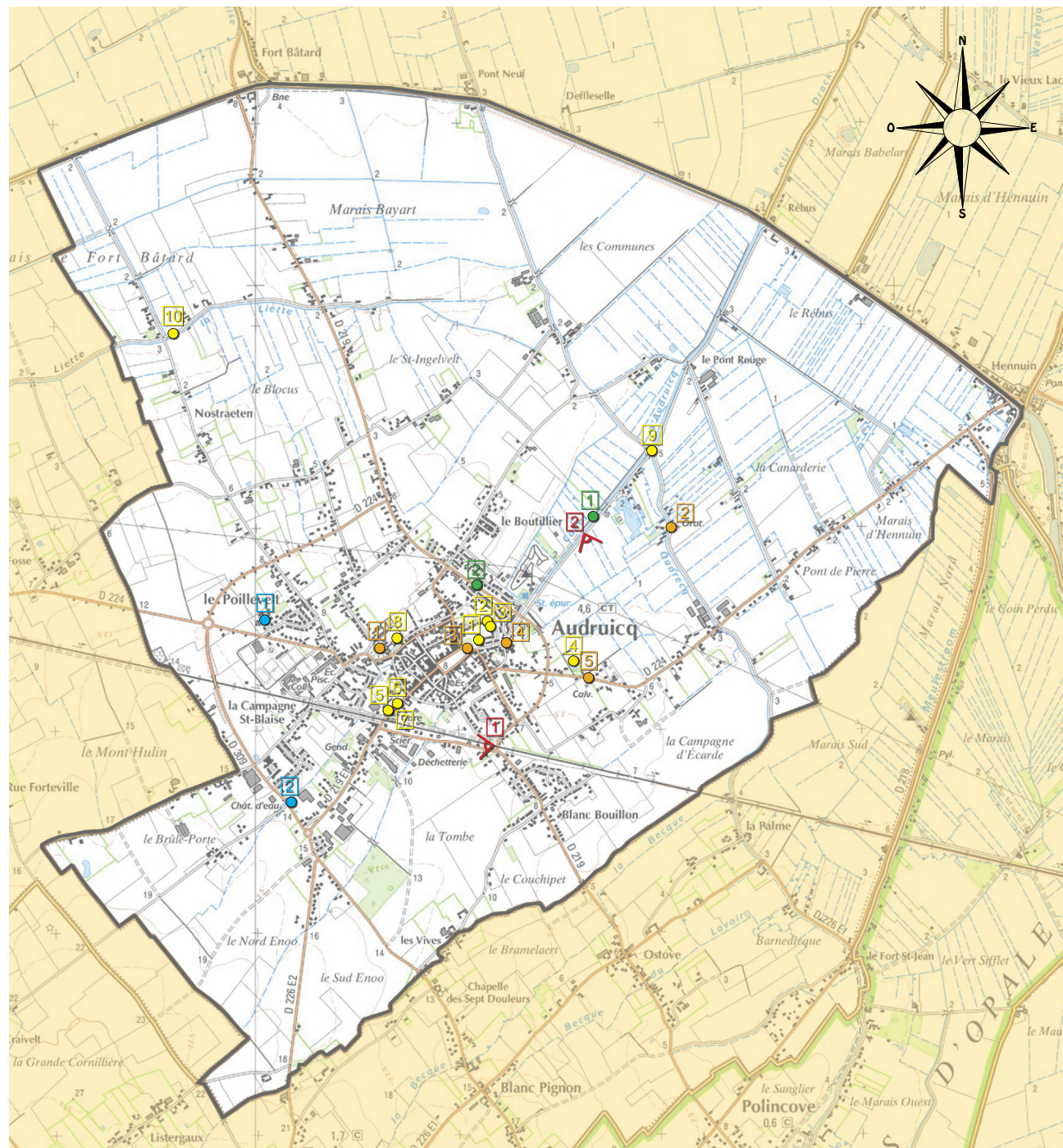
Enjeux

PR : Patrimoine diversifié. Église à protéger.

PA : Patrimoine diversifié public et privé. Les ruines, le pont et l'écluse...

PN : Patrimoine végétal de qualité. L'alignement d'arbres en entrée de ville est à préserver et à conforter au même titre que les alignements sur d'autres secteurs. Les watergangs sont protégés par les documents cadres sur l'eau.

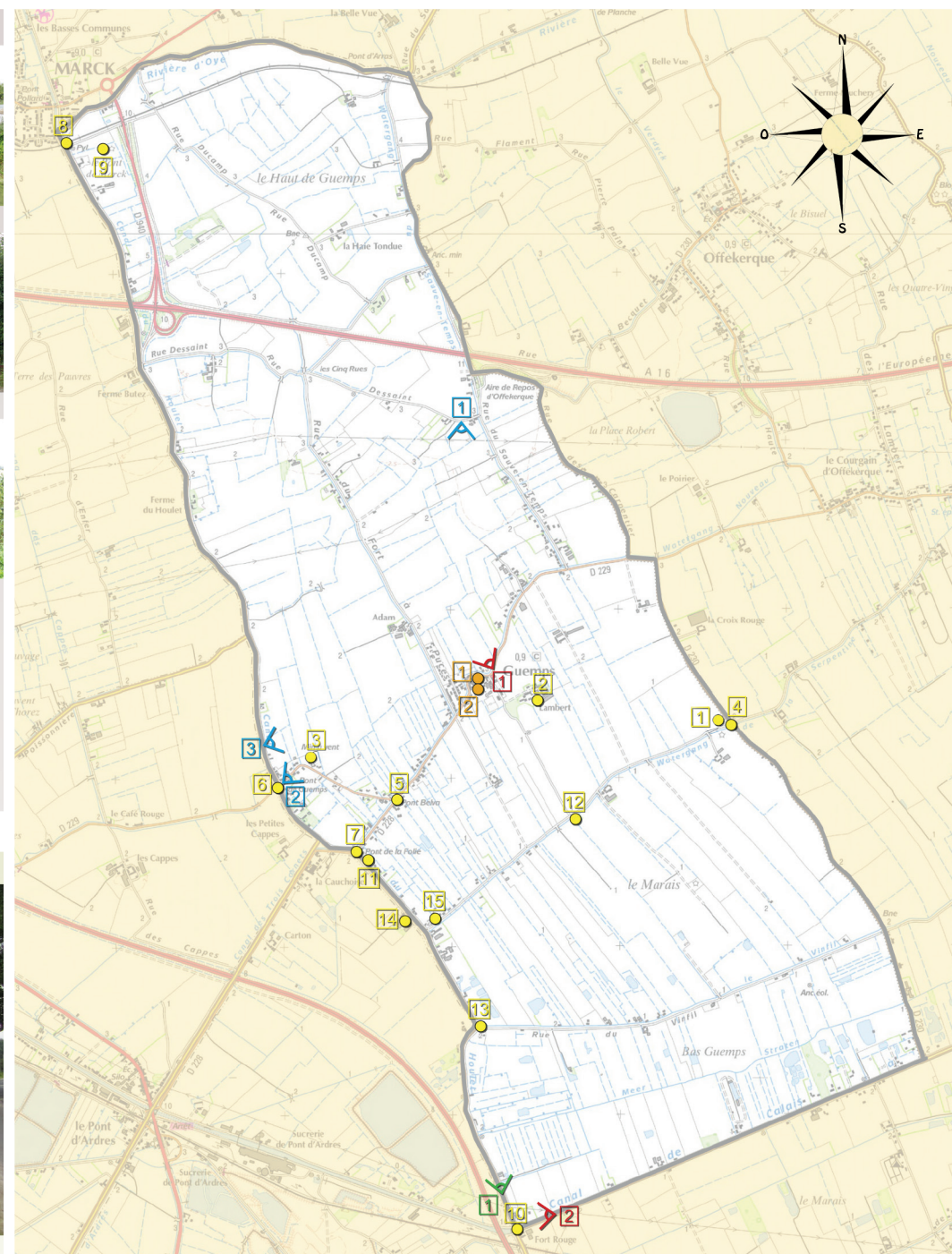
C&V : Amoindrir les effets visuels des ouvrages et développer des zones à ouvrir à l'urbanisation éloignées de ces ouvrages.



Patrimoine architectural



Patrimoine naturel



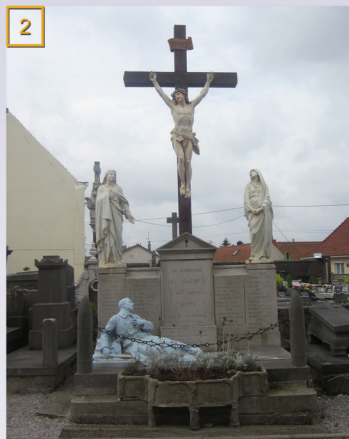
Patrimoine religieux

1



Eglise Jean-Baptiste

2



Monument aux morts

Verrues et coupures du paysage

1



Ligne électrique

2



A26

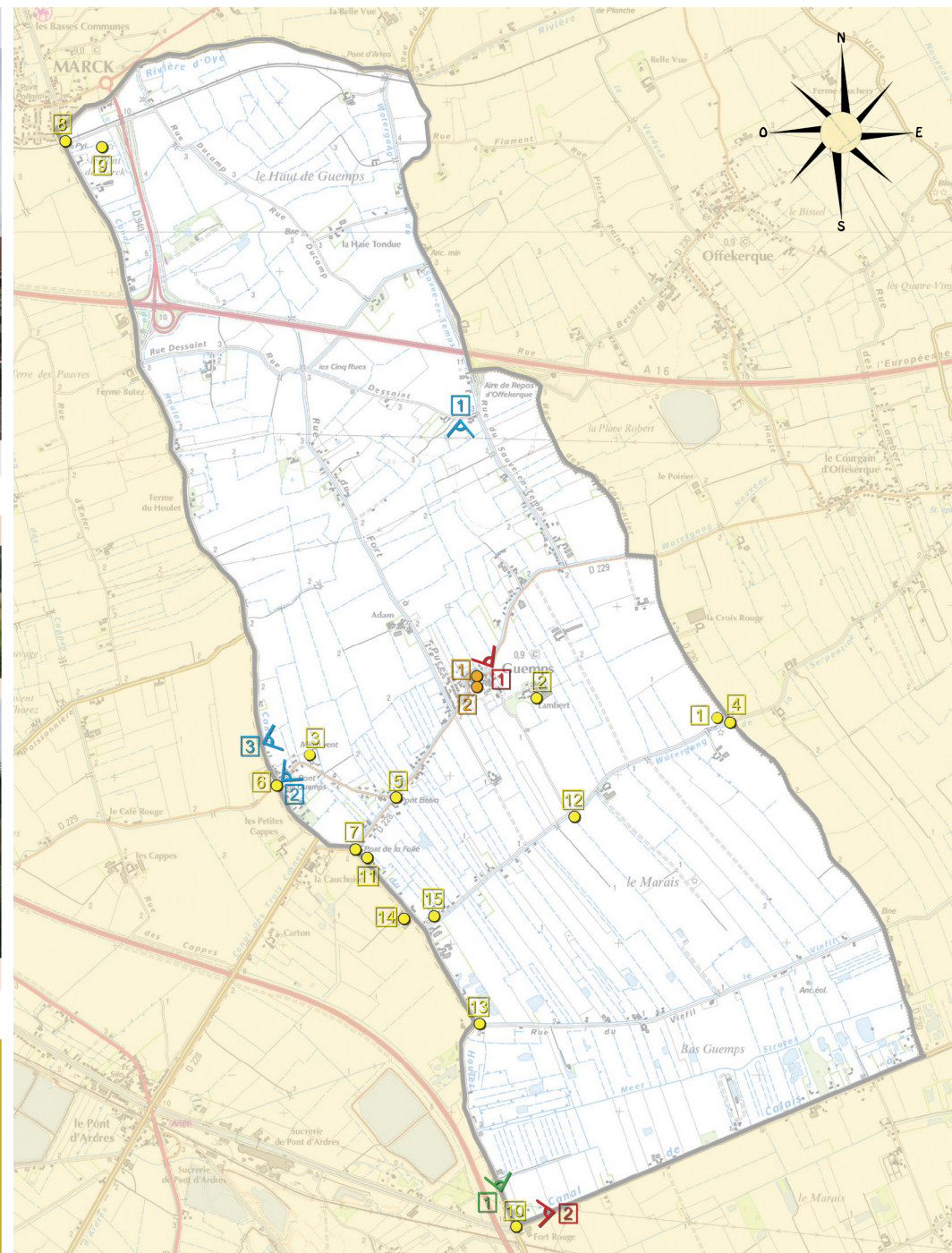
Enjeux

PR : Peu de patrimoine. Église à protéger.

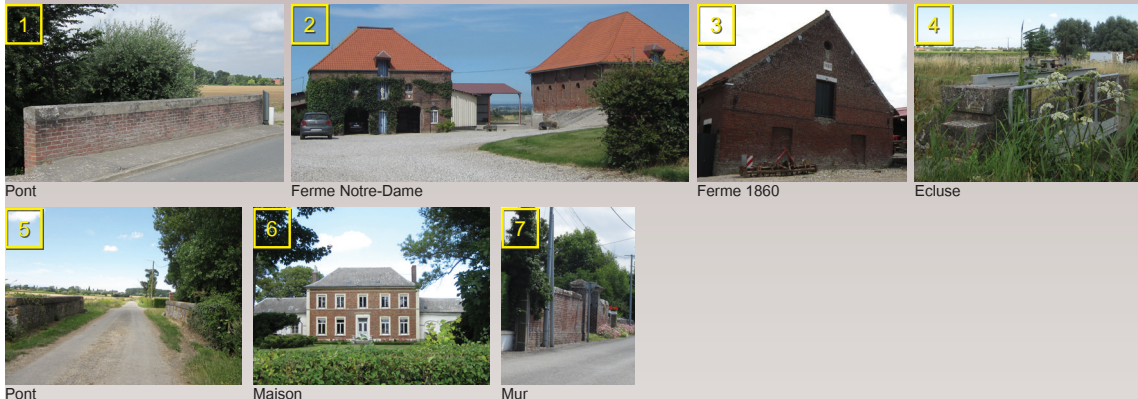
PA : Patrimoine riche et diversifié, public et privé. Sècheries, moulin, ponts en pierre (4&5), et écluse représentent des éléments forts.

PN : Les watergangs sont un patrimoine déjà protégé par les documents cadres sur l'eau.

C&V : L'A16 et la ligne électrique sont des marqueurs forts situés au nord du territoire, les enjeux sont donc faibles.



Patrimoine architectural



Patrimoine religieux



Verrues et coupures du paysage



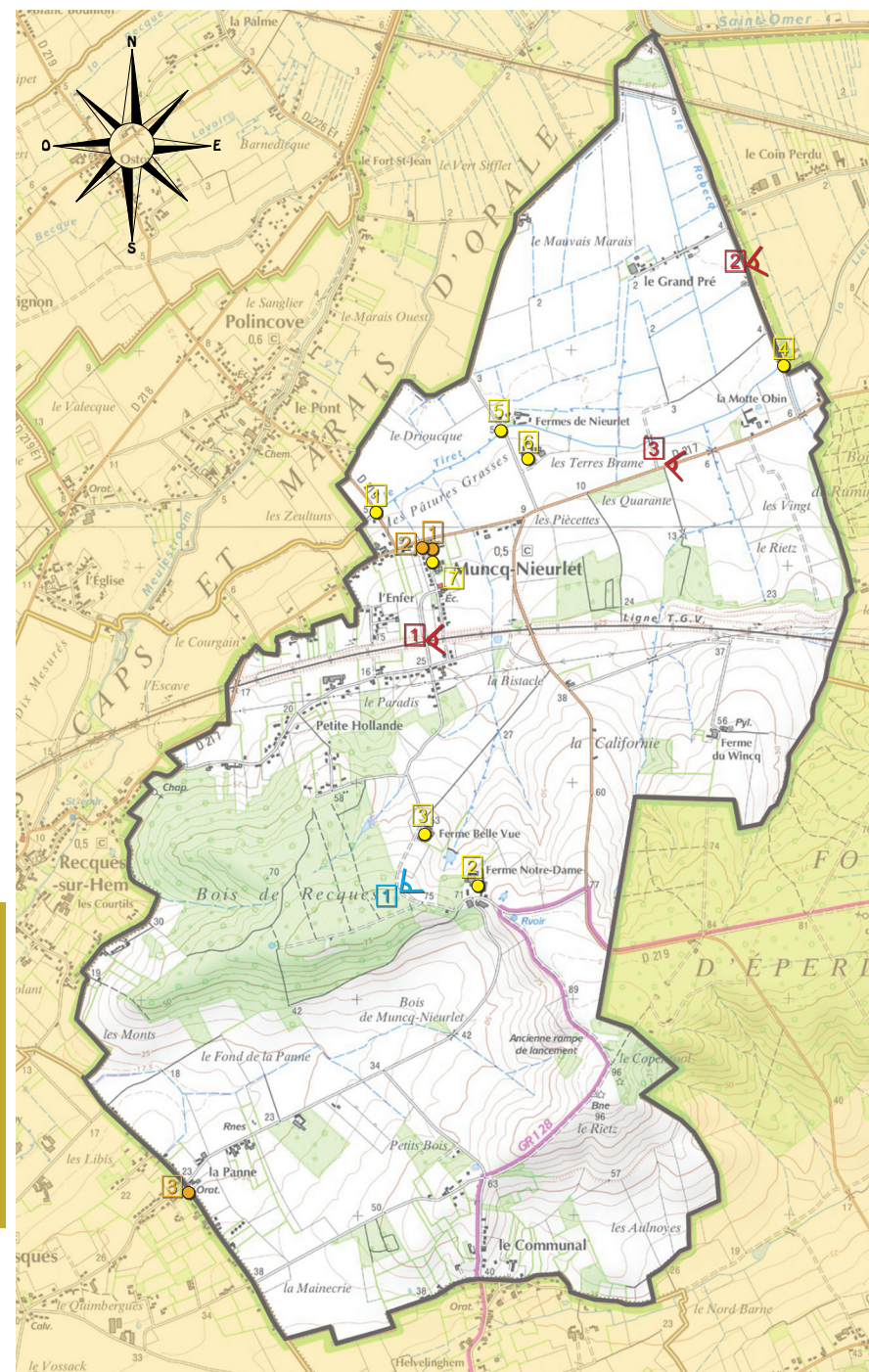
Enjeux

PR : Peu de patrimoine. Église à protéger.

PA : Patrimoine riche et diversifié, public et privé. Ponts en pierre, et écluse représentent des éléments forts, qu'il serait intéressant de protéger.

PN : Le bois de Recques est un élément fort du paysage qu'il serait intéressant de protéger.

C&V : La ligne électrique est un marqueur fort (tout comme la voie ferrée) située au nord du territoire, les enjeux sont donc faibles. A contrario, la voie ferrée traverse le centre bourg : amoindrir les effets visuels de cet ouvrage et développer des zones à ouvrir à l'urbanisation éloignées de cet ouvrage ou protégées phoniquement. Lotissement sur la commune voisine : exemple parlant de frange paysagère à aménager en pourtour des nouvelles opérations d'habitations.



Patrimoine religieux



Oratoire



Niche murale



Monument aux morts



Niche murale



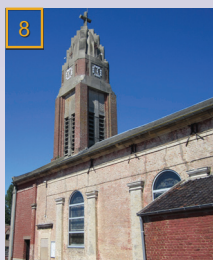
Chapelle



Presbytère (1753) + arc de triomphe (1754)



Calvaire



Eglise St-Martin



Chapelle

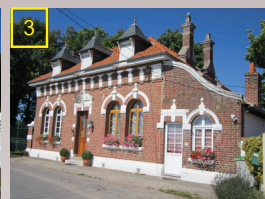
Patrimoine architectural



Maison



Maison



Maison



Château de Vallois



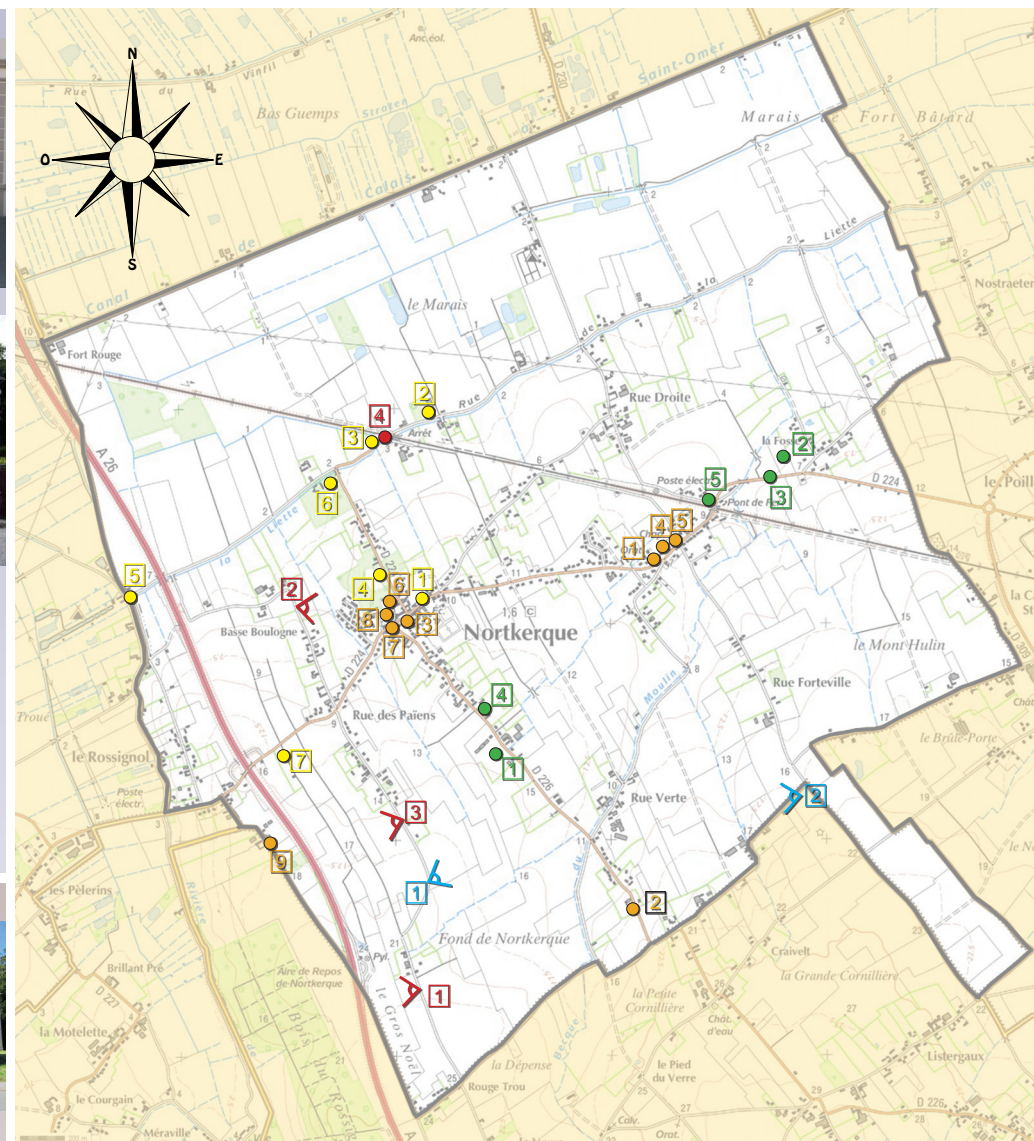
Pont troué



Château de la Palme - inscrit



Maison



Patrimoine naturel



Alignement d'arbres



Bosquet de saules têtards



Alignement d'arbres



Alignement d'arbres



Arbre de la paix

Verrues et coupures du paysage



A26



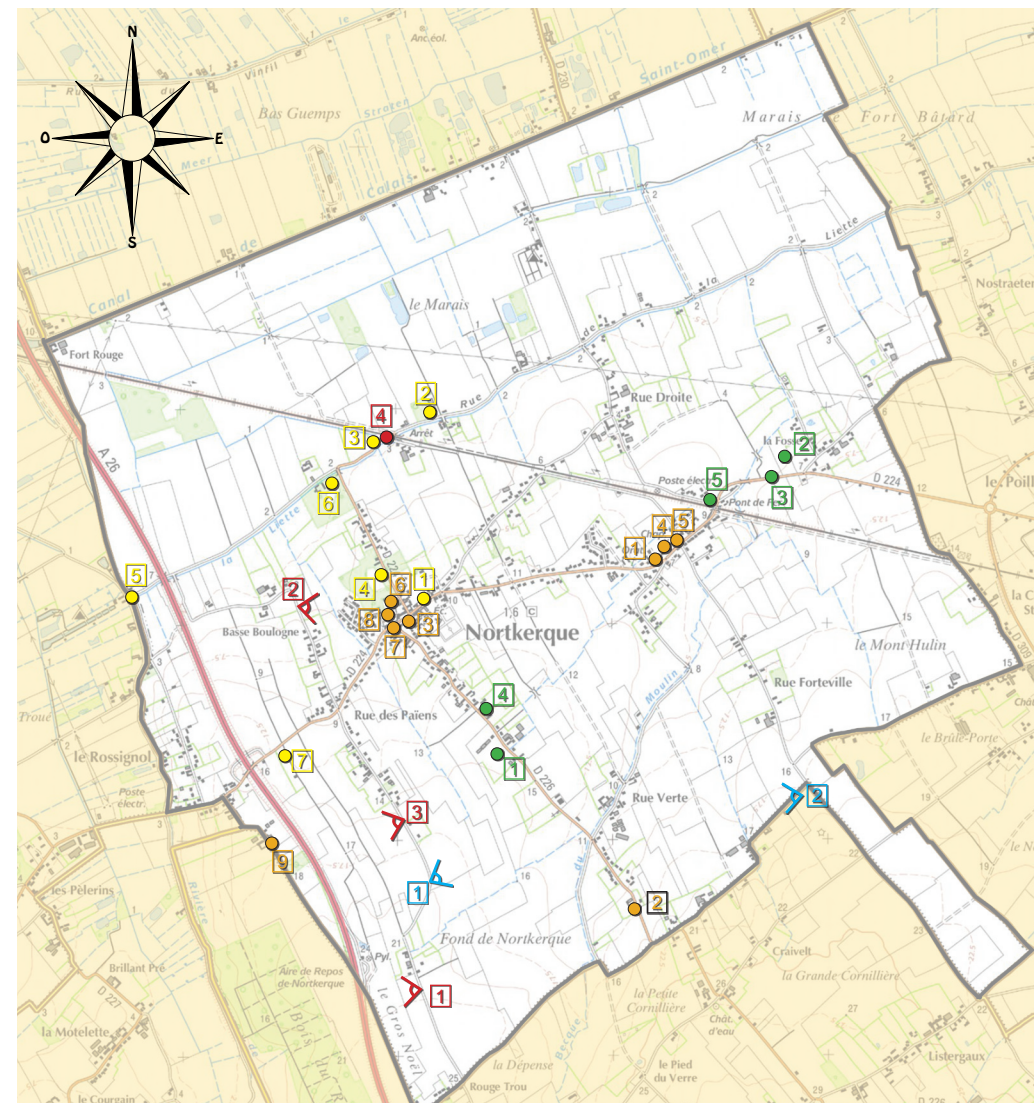
Lotissement non intégré



Antenne de l'aire de repos de l'A26



Voie ferrée



Enjeux

PR : Patrimoine diversifié. Eglise à protéger. Les niches sont souvent des éléments encastés dans le bâti privé : à protéger. Le presbytère et l'arc de triomphe sont des éléments datant du milieu du XVIII^e siècle : à protéger.

PA : Patrimoine riche et diversifié, public et privé. Ponts en pierre, modénature de la maison (3) et le château de Vallois, sont des éléments qu'il serait intéressant de protéger.

PN : Arbre de la paix, alignement le long des routes et saules têtards sont des éléments forts et caractéristiques du paysage et des milieux qu'il serait intéressant de protéger.

C&V : La ligne électrique est un marqueur fort (tout comme la voie ferrée) située au nord du territoire (en dehors de la PAU), les enjeux sont donc faibles. A contrario, la voie ferrée au sein de la PAU : amoindrir les effets visuels de cet ouvrage et développer des zones à ouvrir à l'urbanisation éloignées de cet ouvrage ou protégées phoniquement. Le lotissement : exemple de frange paysagère à aménager en pourtour des nouvelles opérations d'habitations.

Patrimoine religieux



Eglise ND du Mont Carmel



Monument aux morts



Vierge

Patrimoine architectural



Pont Laurent



Blockhaus



Sècherie



Station de relevage



Ecluse



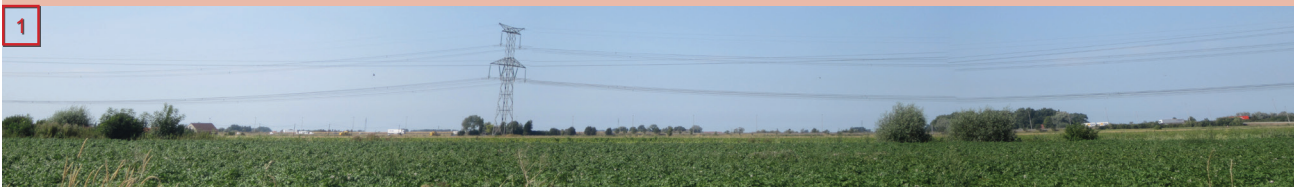
Sècherie

Patrimoine naturel



La rivière d'Oye

Verrues et coupures du paysage



Ligne électrique

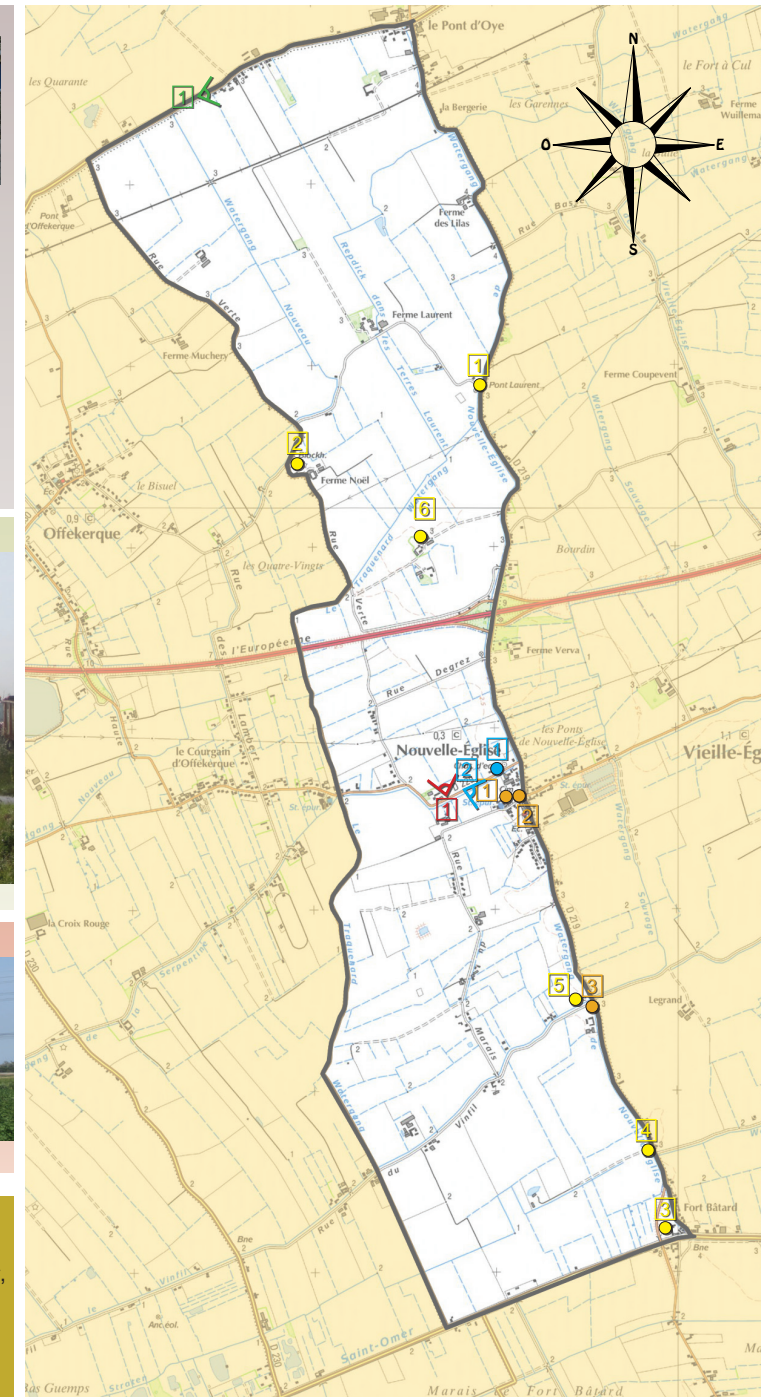
Enjeux

PR : Peu de patrimoine. Église à protéger.

PA : Patrimoine riche et diversifié, public et privé. Ponts en pierre et sècheries sont des éléments qu'il serait intéressant de protéger, notamment dans la transformation (mutation) des sècheries en maisons d'habitation.

PN : Les watergangs et la rivière sont déjà protégés par les documents cadres sur l'eau.

C&V : La ligne électrique et l'autoroute sont situées dans des secteurs non-urbanisés.



Patrimoine religieux



Eglise Ste-Thérèse de l'enfant Jésus

Monument aux morts

Monument aux morts

Patrimoine architectural



Moulin Liane - inscrit

Pont d'Offekerque

Pont

Pont de la planche d'Offekerque

Sècherie



Château Belle Vue

Ferme

Ferme

Verrues et coupures du paysage



Hangar

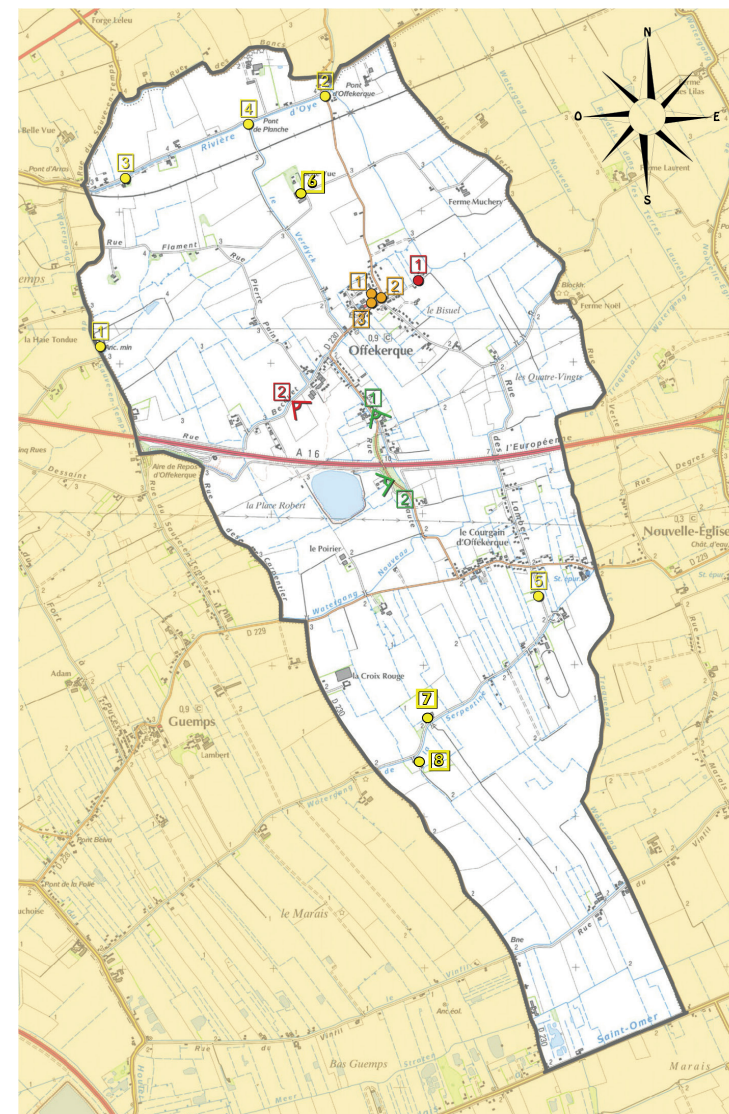
Ligne électrique + A16

Patrimoine naturel



Watergang

Le lac



Enjeux

PR: Peu de patrimoine. Eglise à Protéger

PA: Patrimoine riche et diversifié, public, et privé. Ponts en pierre et sécheries sont des éléments qu'il serait intéressant de protéger, notamment dans la transformation (mutation) des sécheries en maisons d'habitations ainsi que certains corps de fermes et le château Belle-Vue.

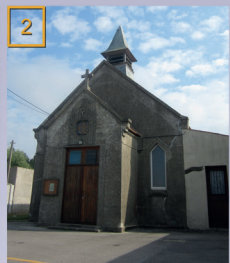
PN: Les Watergangs et la rivière sont déjà protégés par les documents cadres sur l'eau. Le lac peut devenir un élément de valorisation touristique et/ou environnementale.

C&V: la ligne électrique et l'autoroute sont des éléments forts autour desquels l'urbanisation doit être maîtrisée voire interdite.

Patrimoine religieux



Calvaire



Eglise



Monument aux morts



Calvaire



Eglise St-Médard



Chapelle



Monument à la vierge

Patrimoine architectural



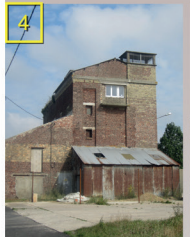
Sècherie



Sècherie + niche murale



Sècherie



Sècherie



Tour penchée



Ferme de terre-neuve



Maison - Les Petits Moulins



Ferme du bois Hubert



Moulin



Moulin « Les petits Moulins »



Moulin



Blockhaus



Blockhaus



Blockhaus



Blockhaus



Blockhaus



Blockhaus



Blockhaus



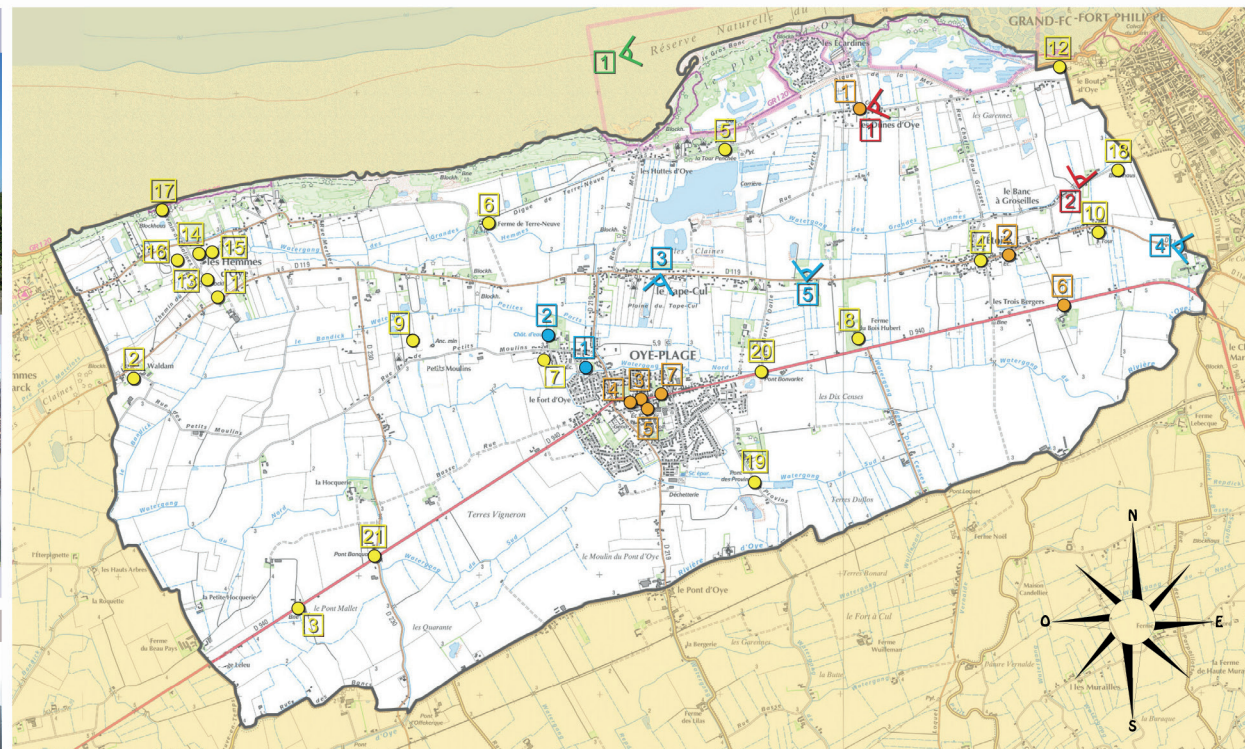
Pont des Provins



Pont Bonvarlet



Pont Banquart



Verrues et coupures du paysage

1

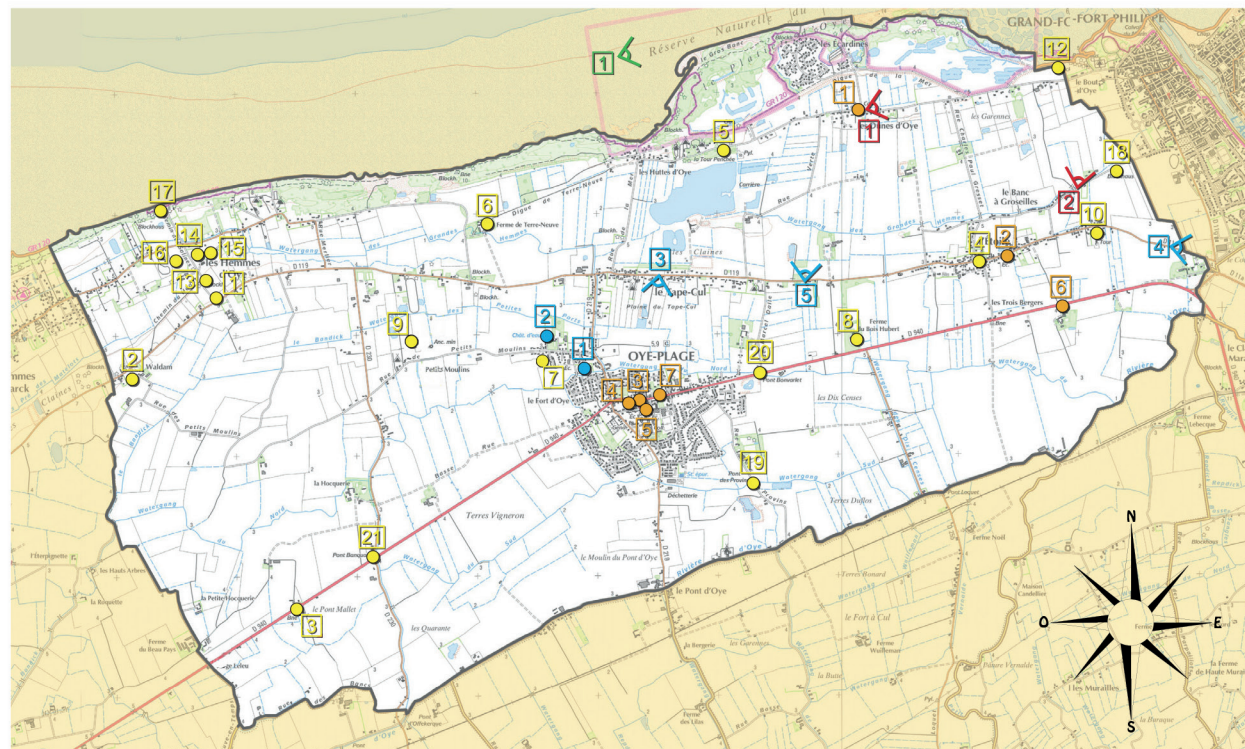


Vue vers Gravelines

2



Vue vers des collectifs non intégrés



Patrimoine naturel

1



La mer - la plage - le cordon dunaire

2



Les prairies humides

Enjeux

PR : Peu de patrimoine. Églises à protéger.

PA : Patrimoine riche et diversifié, public et privé. Ponts en pierre, moulins, maisons d'habitations et sècherie sont des éléments qu'il serait intéressant de protéger, notamment dans la transformation (mutation) des sècherie en maisons d'habitation ainsi que les belles demeures.

PN : Le littoral est classé. Les enjeux côtiers sont forts. Une éventuelle urbanisation future sera très restrictive.

C&V : Du fait de la topographie plane, les vues s'ouvrent aussi vers d'autres territoires tels que Gravelines où des perspectives sont moins agréables : centrale nucléaire et logements collectifs.

1

Alignement d'arbres

2

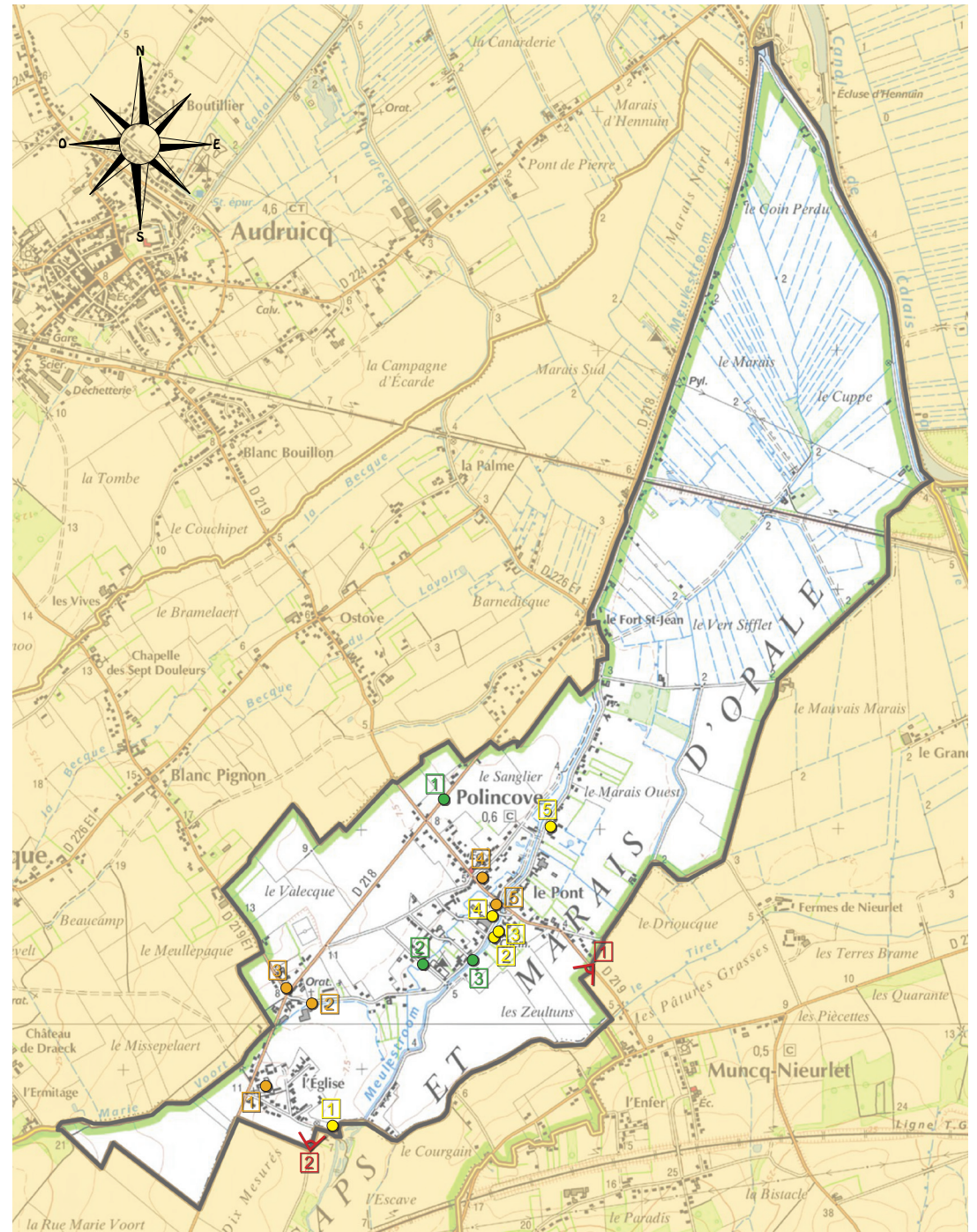
Ruisseau + ripisylve

3

Alignement d'arbres

Figure 1 consists of two side-by-side photographs. The left photograph, labeled '1' in a red box in the top left corner, shows a landscape with a power line tower and a red circle highlighting a power line tower. The right photograph, labeled '2' in a red box in the top left corner, shows a landscape with a power line tower and a red circle highlighting a power line tower.

Lotissement : exemple de frange paysagère à aménager en pourtour des nouvelles opérations d'habitations : principe d'aménagement à inclure dans les O.A.P.



Maisons 1860-1891

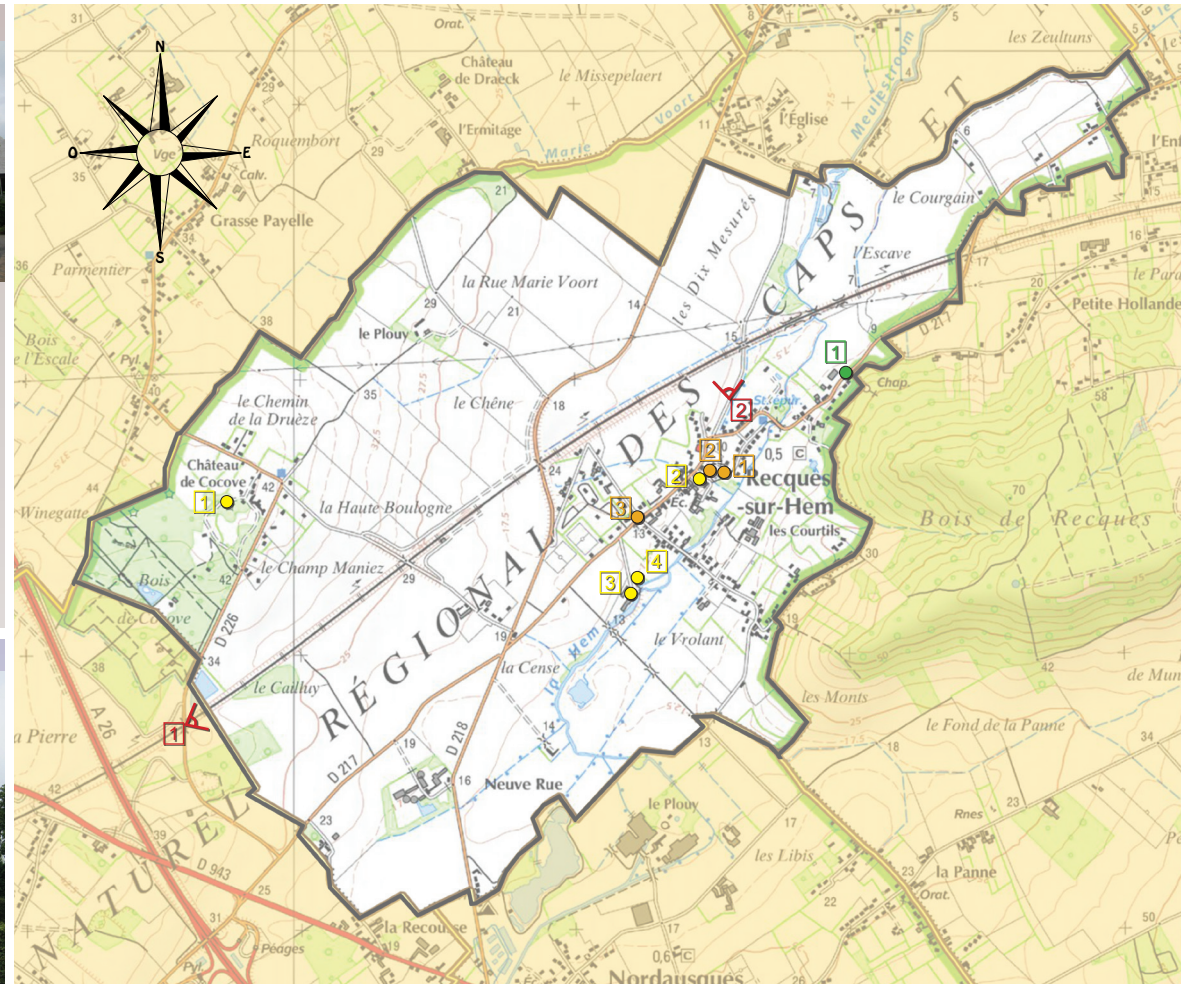


Maison

Calvaire

Voie TGV + ligne électrique

Alignement d'arbres



PR : Patrimoine diversifié. Église à protéger.

PA : Patrimoine riche et diversifié, public et privé. Moulins, maisons, château sont des éléments qu'il serait intéressant de protéger même dans le patrimoine privé.

PN : Une entrée de ville marquée par un alignement d'arbre à valoriser, tout comme le bois de Cocove.

C&V : La ligne électrique et la voie ferrée sont des marqueurs forts situés au nord du territoire (en dehors de la PAU), les enjeux sont donc faibles. Lotissement : exemple de frange paysagère à aménager en pourtour des nouvelles opérations d'habitations : principe d'aménagement à inclure dans les O.A.P.

Patrimoine religieux



Eglise St-Martin



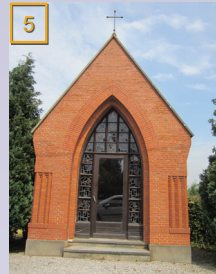
Chapelle ND de la Salette



Chapelle St-Antoine



Chapelle



Oratoire



Niche murale



Niche murale



Cimetière chinois

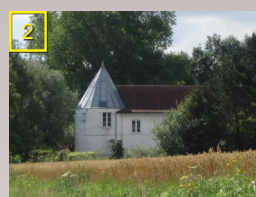


Eglise évangélique

Patrimoine architectural



Centre équestre et son colombier



Ancien château fort



Sècherie



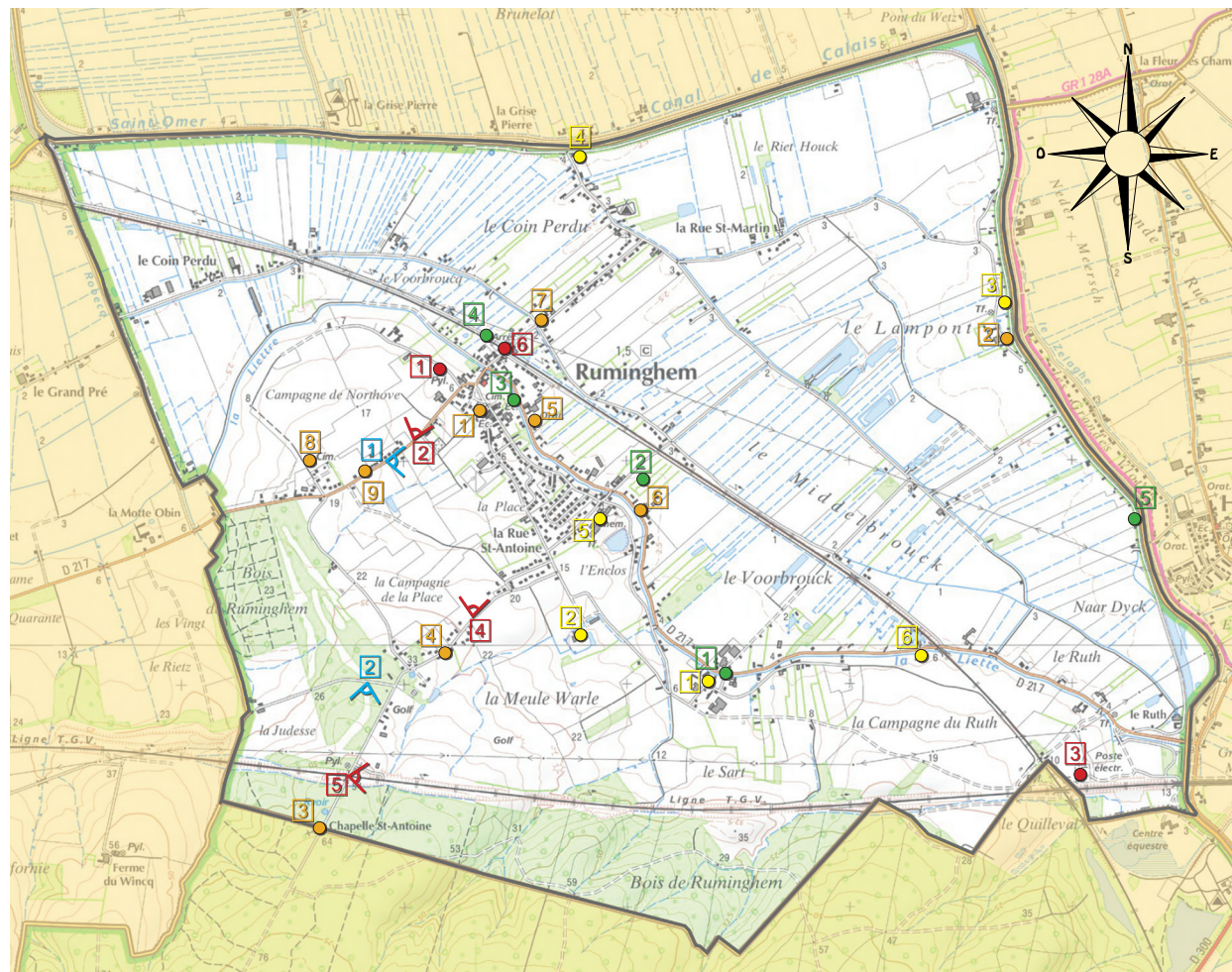
Sècherie



Ancienne briqueterie



Maison



Patrimoine naturel



Ruisseau + ripisylve



Alignement de saules



Alignement de saules



Alignement d'arbres



Alignement d'arbres

Verrues et coupures du paysage



Antenne



Antenne



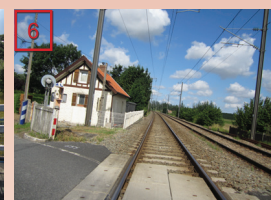
Poste électrique



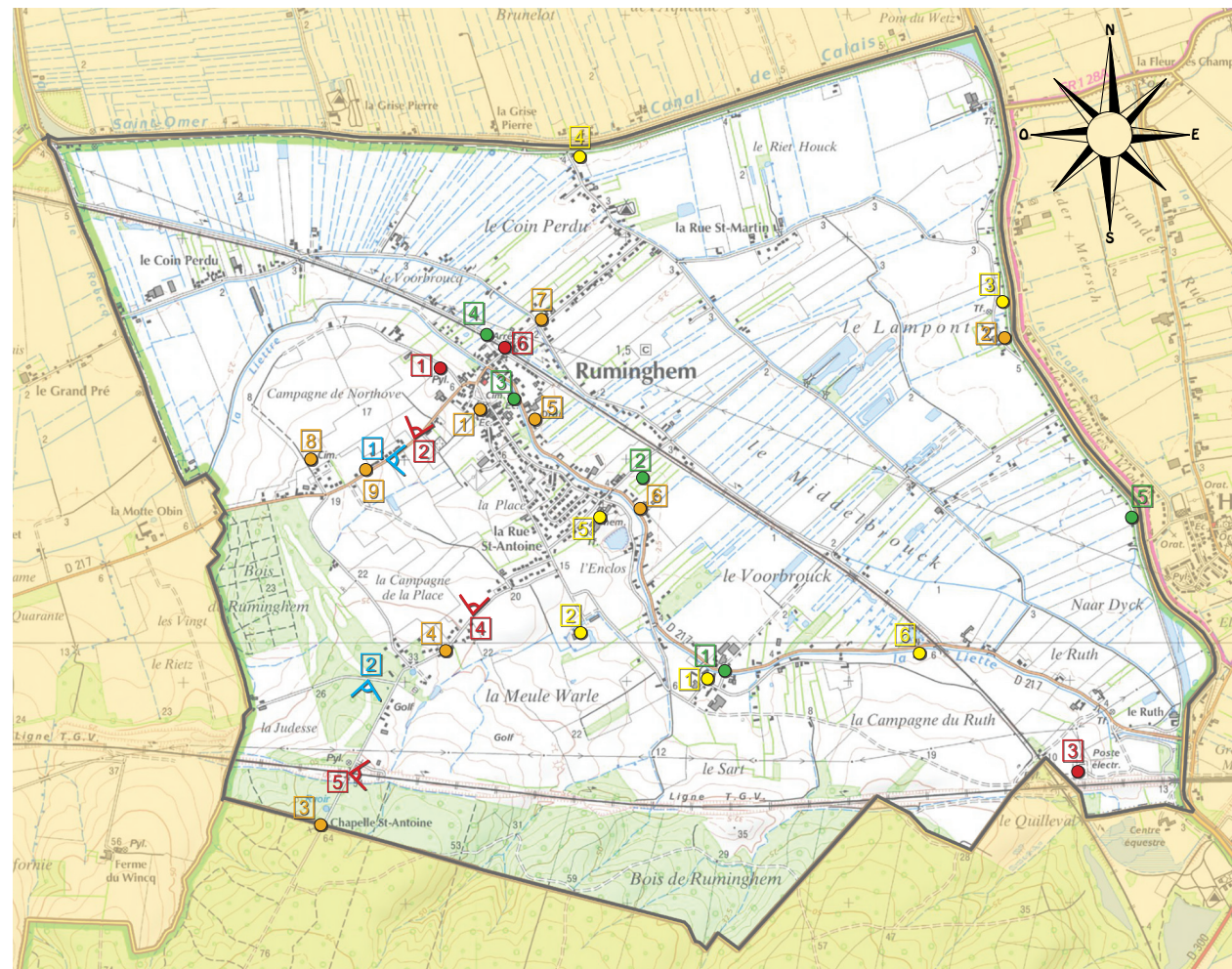
Covisibilité : Eglise + antenne + port



Voie TGV



Voie ferrée



Enjeux

PR : Patrimoine très diversifié. Eglise et niches à protéger.

PA : Patrimoine riche et diversifié, public et privé. Les habitations, le centre équestre, le château et la sècherie sont des éléments (avec leur modénature) qu'il serait intéressant de protéger y compris dans le patrimoine privé.

PN : Les saules, le ruisseau et sa ripisylve caractérisent un paysage et des ambiances qu'il est important de conserver afin de ne pas dénaturer les lieux. Le bois de Ruminghem mérite une attention particulière.

C&V : Ruminghem est traversée par de nombreux ouvrages (ligne SNCF-TGV et électrique) représentant des ruptures franches et des limites à l'urbanisation. Notamment la voie ferrée et la ligne électrique bordant le nord du bourg. Une éventuelle urbanisation devra être maîtrisée voire interdites à proximité de ces ouvrages.

Pylônes et antennes impactent aussi le paysage. Les covisibilités sont fortes et importantes avec les résidences. Ce problème sera à résoudre dans les futures zones à ouvrir à l'urbanisation.

Patrimoine religieux



Eglise St-Folquin

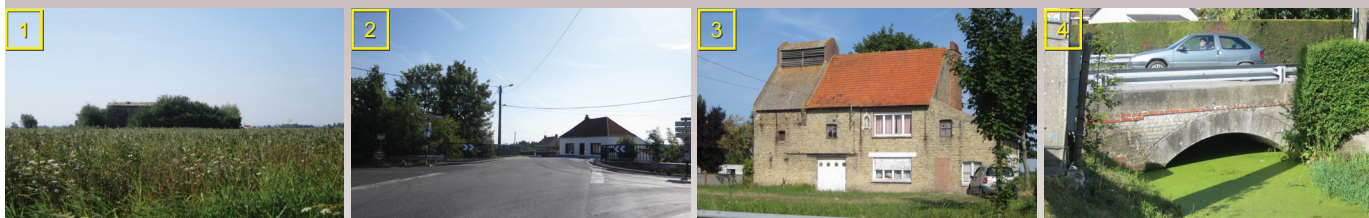
Monument aux morts

Vierge

Chapelle des Mariniers

Monument aux morts : la croix

Patrimoine architectural



Blockhaus

Pont du Halo

Sècherie

Pont Becquet

Patrimoine naturel



Alignement d'arbres

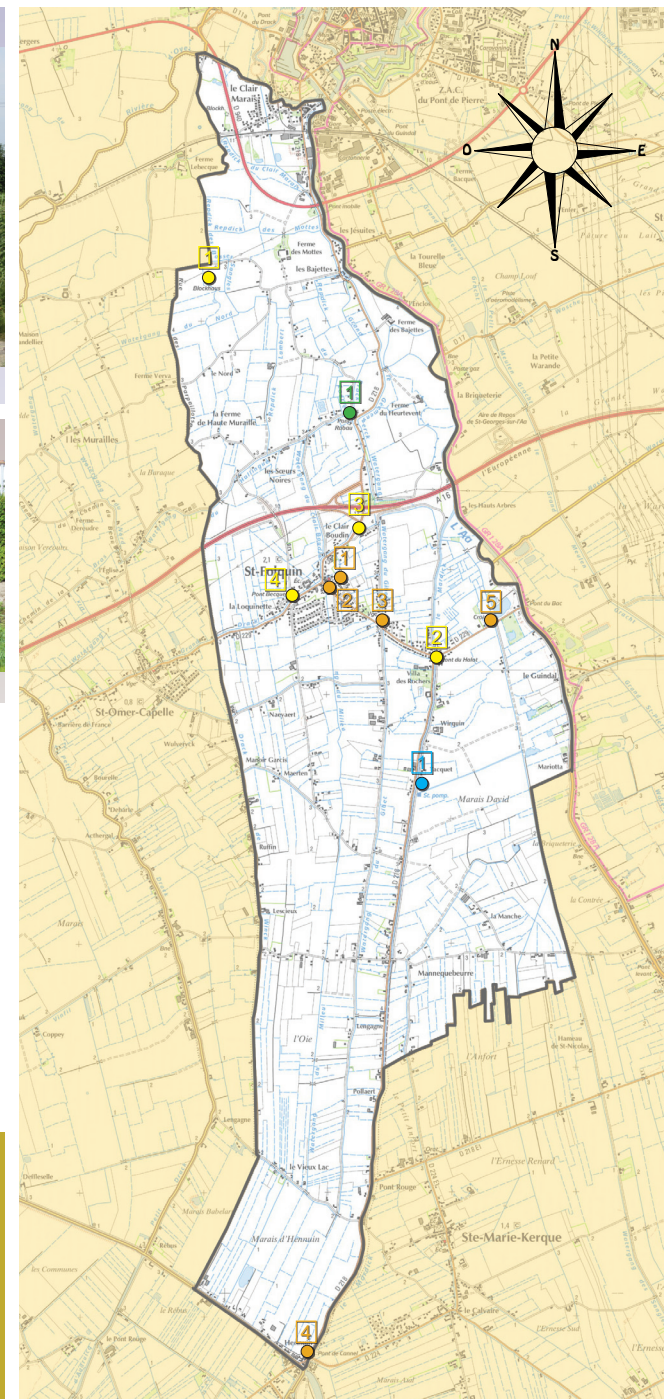
Enjeux

PR : Patrimoine diversifié. Église à protéger.

PA : Patrimoine diversifié, public et privé. La sècherie est un élément fort (avec sa modénature) qu'il serait intéressant de protéger notamment lors de sa transformation (mutation) en résidence.

PN : Les watergangs sont déjà protégés par les documents cadres sur l'eau. Leur végétation doit faire l'objet d'une attention particulière.

C&V : L'A16 est une rupture physique franche. De plus St-Folquin profite d'une entrée/sortie. Cette infrastructure, située au nord de la commune, impacte faiblement l'urbanisation future.



Patrimoine religieux



Eglise St-Omer



Vierge



Monument aux morts

Patrimoine architectural



Sècherie

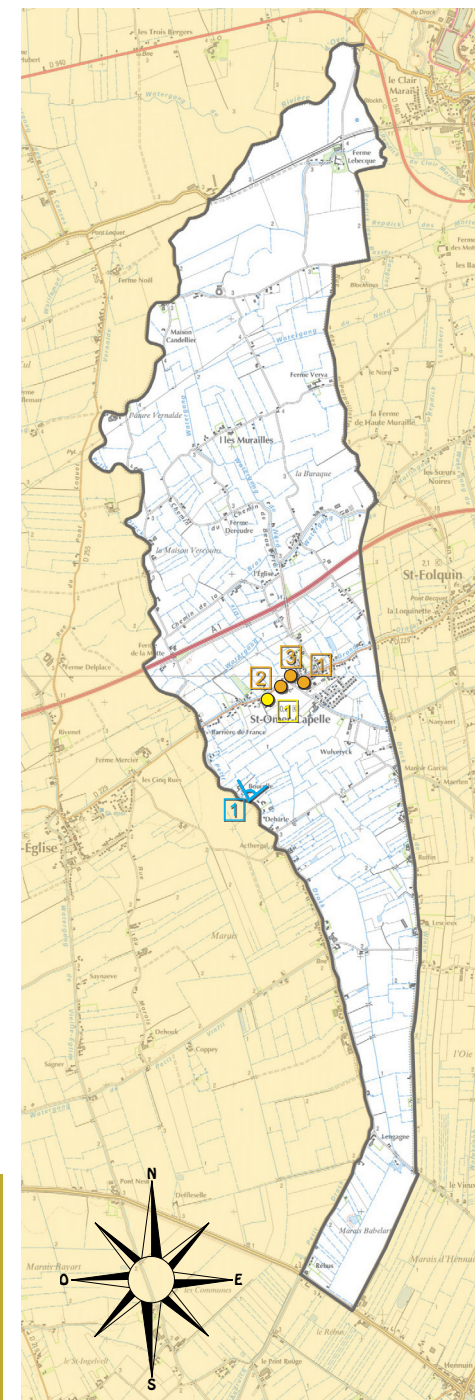
Enjeux

PR : Patrimoine diversifié. Église à protéger.

PA : Public ou privé. La sècherie est un élément fort (avec sa modénature) qu'il serait intéressant de protéger notamment pour une transformation (mutation) en résidence.

PN : Les watergangs sont déjà protégés par les documents cadres sur l'eau.

C&V : L'A16 est une rupture physique franche. Cette infrastructure, située au nord de la commune, impacte faiblement l'urbanisation future.



Patrimoine religieux



Eglise Notre-Dame



Eglise



Monument aux morts



Chapelle ND du Marais

Patrimoine religieux



Chapelle



Calvaire



Niche murale



Oratoire

Patrimoine architectural



Sècherie

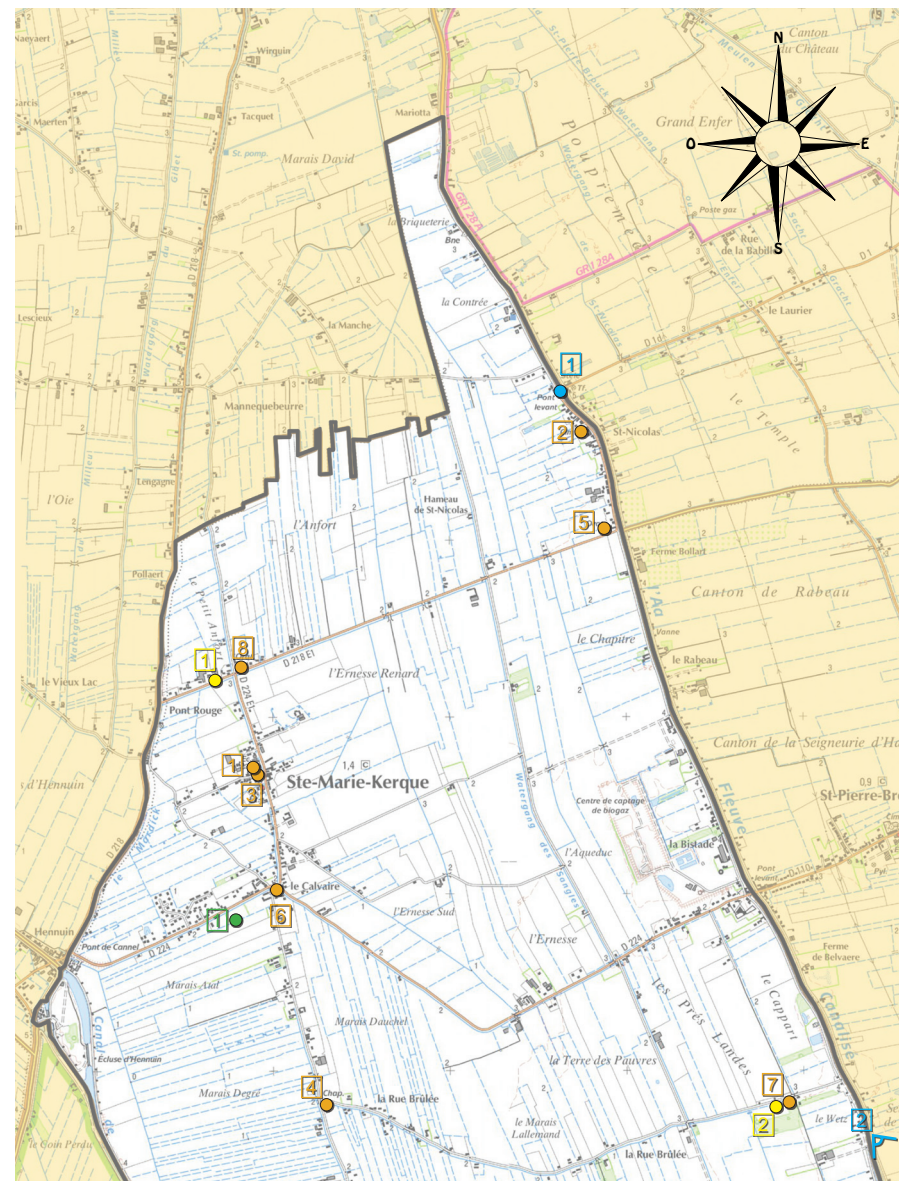


Ferme

Patrimoine naturel



Alignement de saules



Enjeux

PR : Patrimoine riche et diversifié. Eglise, niche, chapelle et oratoire sont à protéger.

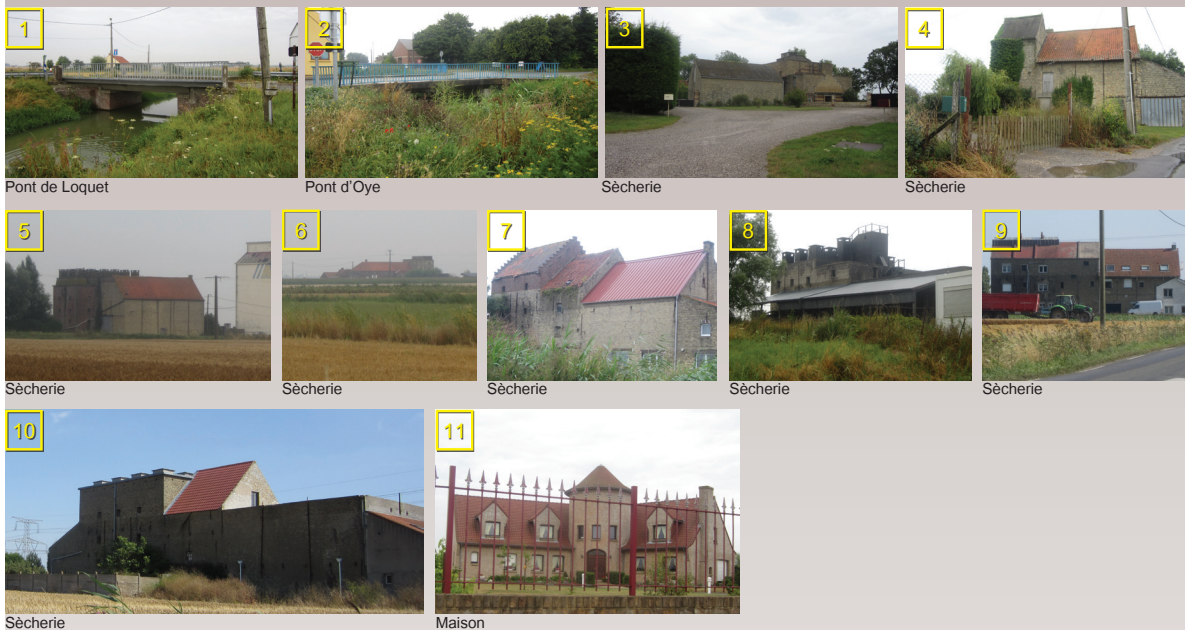
PA : Principalement privé. La sècherie est un élément fort (avec sa modénature) qu'il serait intéressant de protéger notamment pour une transformation (mutation) en résidence.

PN : Les watergangs et la rivière sont déjà protégés par les documents cadres sur l'eau. Les saules caractérisent un paysage et des ambiances qu'il est important de conserver afin de ne pas dénaturer les lieux.

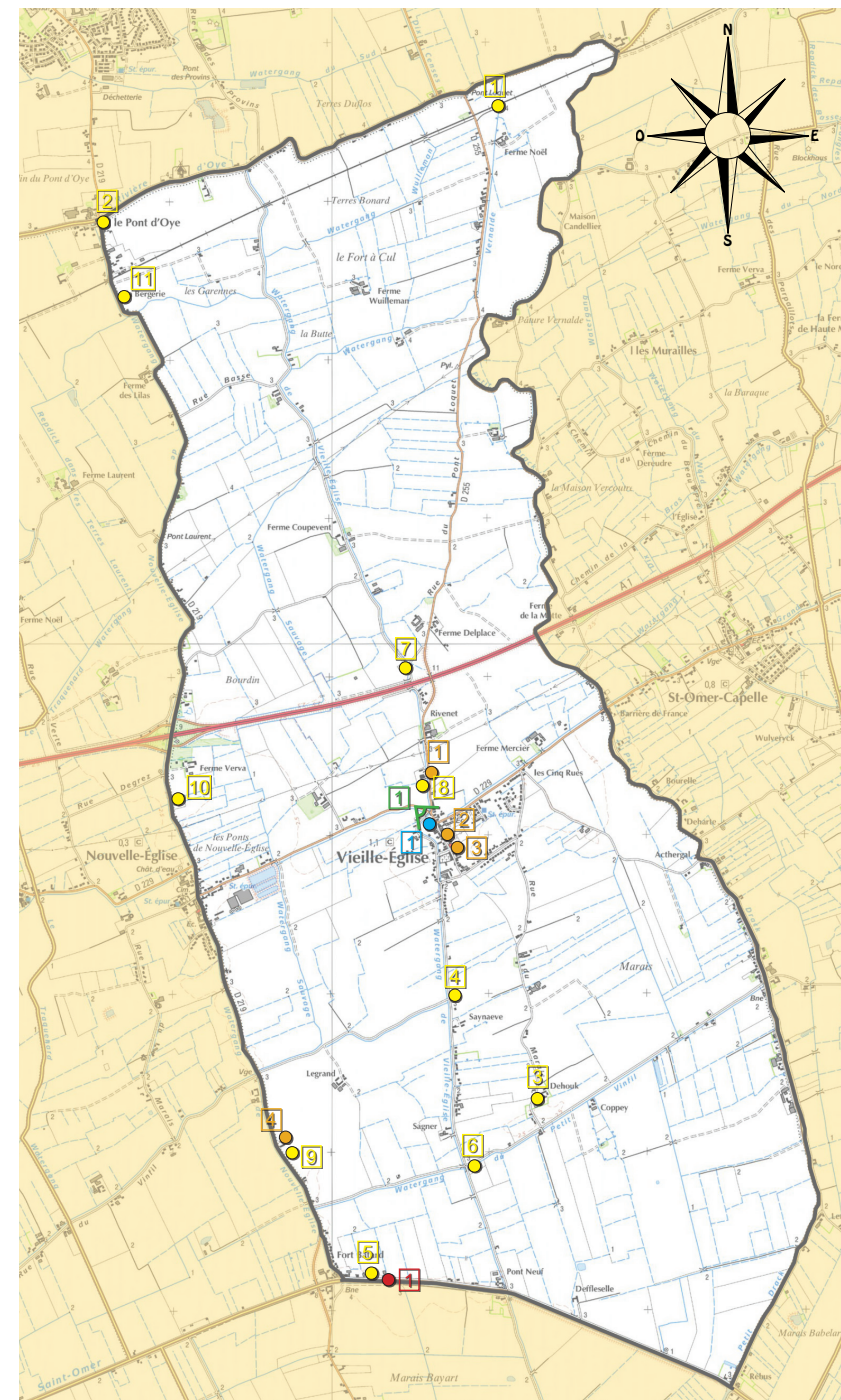
Patrimoine religieux



Patrimoine architectural



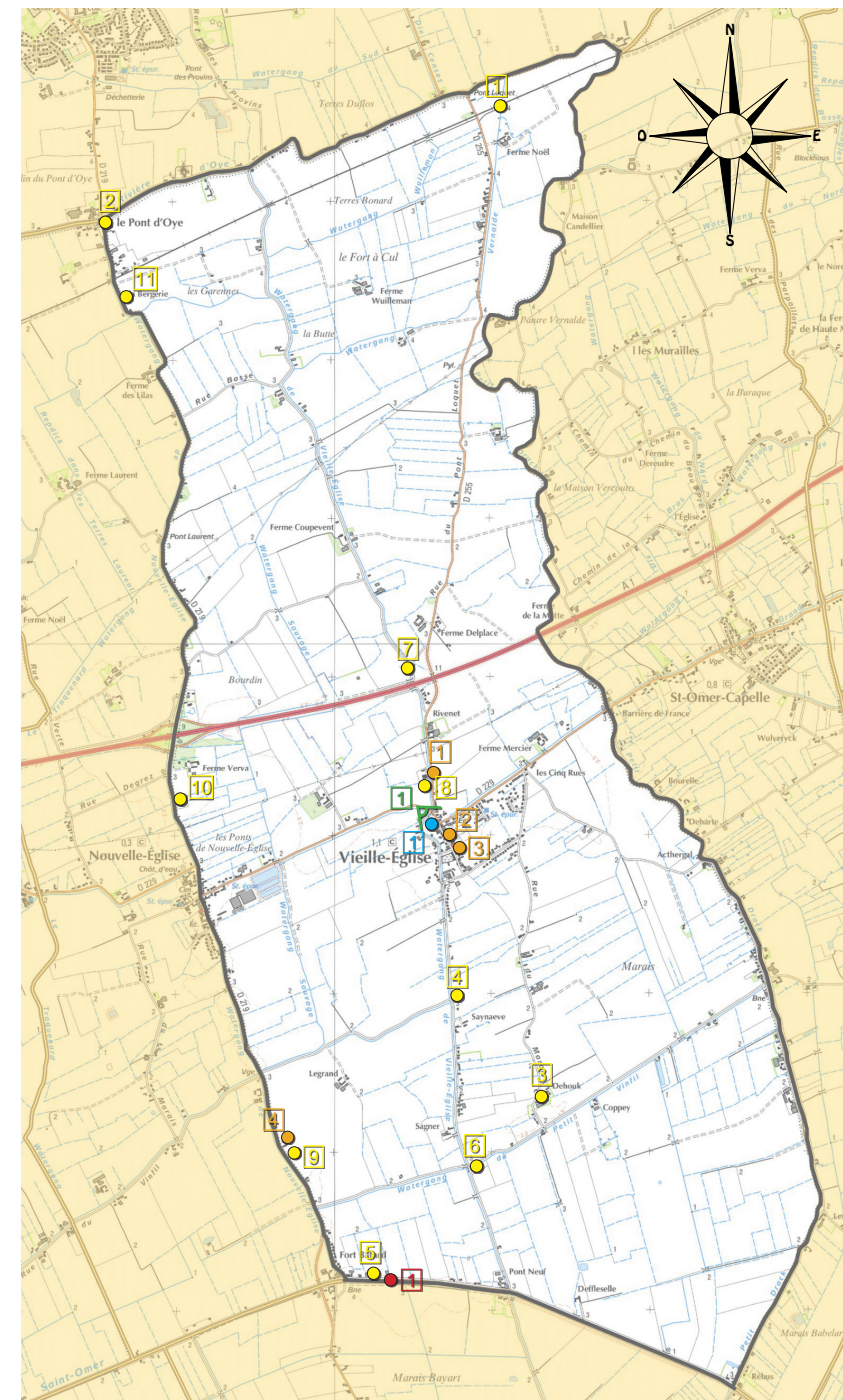
Verrues et coupures du paysage



Patrimoine naturel



Watergang



Enjeux

PR : Patrimoine diversifié. Église à protéger.

PA : Principalement privé. Les sècheries sont nombreuses et représentent des éléments forts qu'il serait intéressant de protéger notamment pour des transformations (mutations) en résidence.

PN : Les watergangs sont déjà protégés par les documents cadres sur l'eau.

C&V : L'A16 est une rupture physique franche. Cette infrastructure, située au nord de la commune, impacte faiblement l'urbanisation future, tout comme la voie ferrée qui se situe encore plus au nord.

Le canal de Calais à St-Omer est une limite physique qui se situe en frange sud et délimite de nombreuses communes du territoire. Sur ce secteur d'anciennes industries et/ou silos se sont développés marquant fortement le paysage : hauteur des constructions et couleur blanche.

Patrimoine religieux



Eglise St-Martin



Calvaire + niche murale



Calvaire



Chapelle



Chapelle ND des 7 Douleurs



Vierge



Niche murale



Monument aux morts

Patrimoine architectural



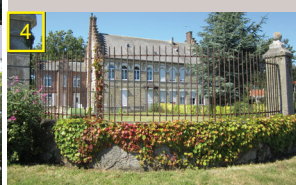
Château de Draëck + colombier



Pont de St-Jean



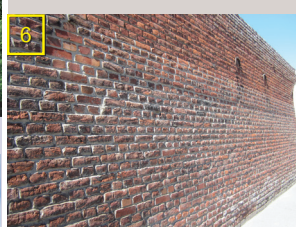
Mairie + Maison



Château



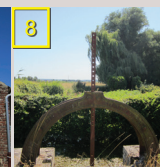
Maison et son mur



Mur



Pignon de 1807



Ecluse

Patrimoine naturel



Alignement d'arbres



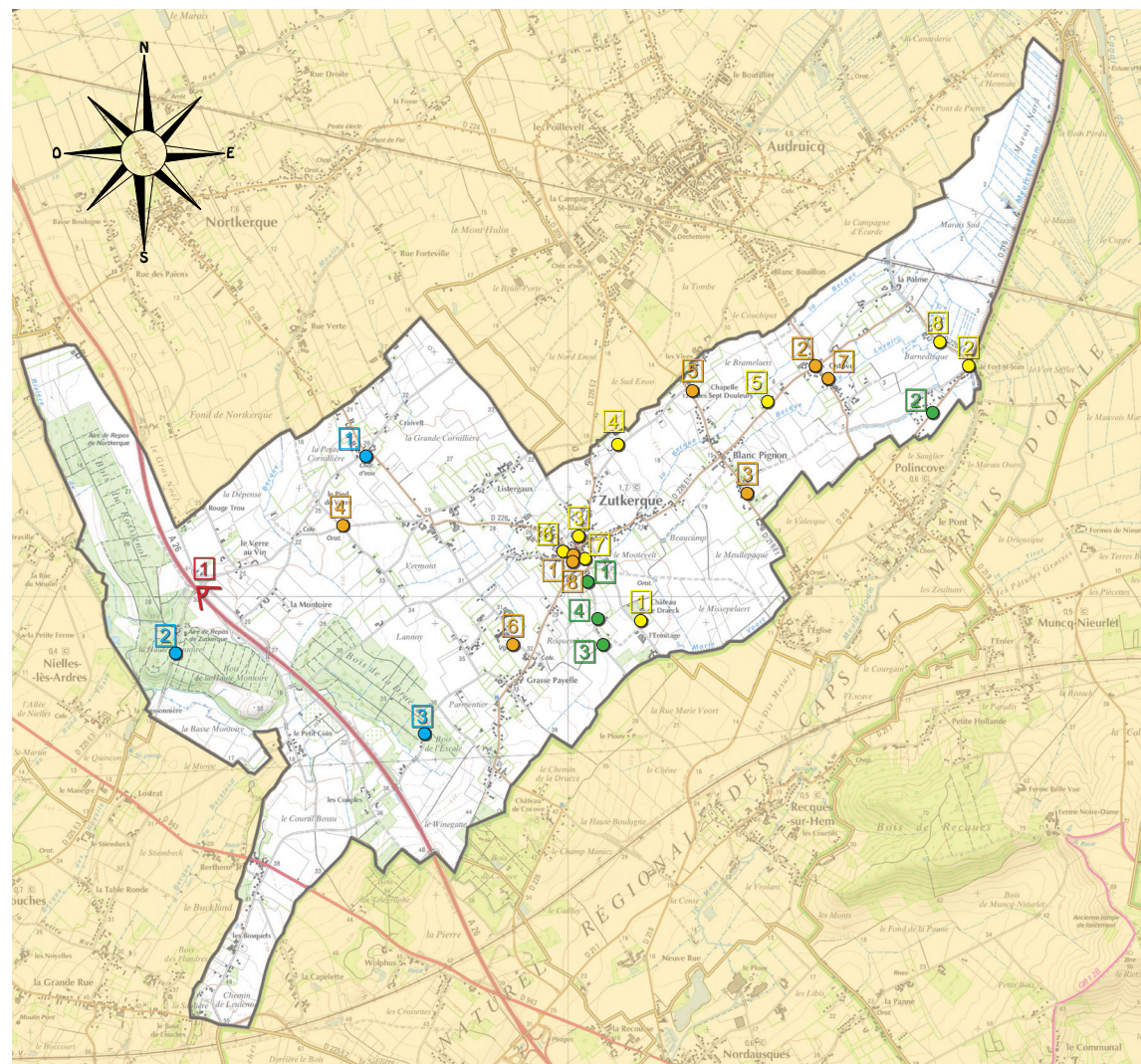
Alignement d'arbres



Alignement d'arbres



Alignement d'arbres

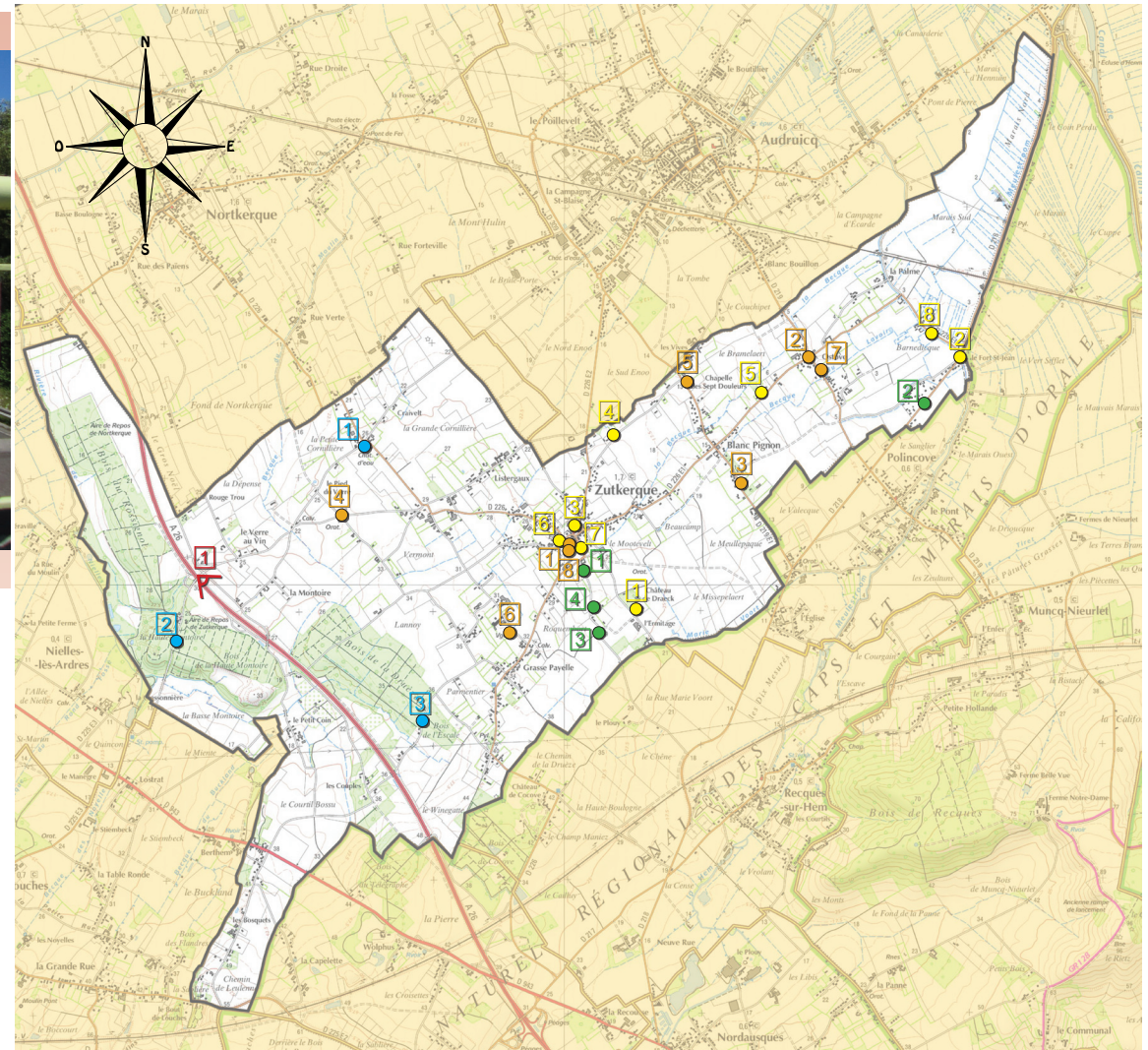


Verrues et coupures du paysage

1



A26



Enjeux

PR : Patrimoine riche et diversifié. Église, chapelle ND et niche sont à protéger.

PA : Public et privé. Les différentes architectures accompagnées de leurs éventuels murs d'enceintes, colombier,... représentent des éléments forts qu'il serait intéressant de protéger.

PN : Les différents alignements d'arbres, haies, bosquets ainsi que les bois du Rossignol, de la Haute-Montoire et de la Druèze sont à valoriser et/ou à protéger.

C&V : L'A26 traverse le territoire dans sa partie Est et longe principalement les différents bois. Elle représente un enjeu faible en terme d'urbanisation.

La voie ferrée traverse une petite partie du territoire dans sa partie Nord. Les enjeux sont, ici aussi, faibles.

Enjeux locaux

- **Sélection des éléments identitaires de la commune afin de le préserver, entretenir, protéger et développer qu'ils soient :**

- **Architecturaux**

- * Protection des façades, des murs, des éléments de modénatures,...

- > Prévoir et rédiger un règlement en adéquation avec les caractéristiques communales.*

- **Patrimoniaux**

- * Protection du petit patrimoine.

- **Environnementaux**

- * Maintien à minima des éléments présents et développement les continuités écologiques.

- **Paysagers et urbains**

- * Maintien des entrées de ville de qualité et développement des autres.

- * Conservation, protection et développement des haies, des franges paysagères, des alignements d'arbres, des bosquets, des zones boisées,...

- * Développement des espaces publics de qualité.

- **Amoindrissement et annulation des effets néfastes des verrues existantes.**

- **Anticipation du développement futur des communes et adaptation des principes d'aménagement respectueux de l'identité communale.**

- ***Intégration des futures opérations d'habitations, économiques, industrielles,...***

- ***Limitation des covisibilités intérieures et extérieures, mais favorisation des vues vers les paysages extérieurs et les points focaux de qualité.***